

II. GRILLE DE CLASSEMENT "B et C" Pour joueurs B-15 à C30.5

A. RESULTATS PRIS EN CONSIDERATION

Tous les résultats obtenus en simple lors de compétitions officielles en Belgique sont introduits dans l'ordinateur.

Exceptionnellement, même s'il est organisé après le premier dimanche d'octobre, les résultats du tour final du critérium sont pris en considération pour l'établissement du classement.

B. BAREME

Nombre de points attribués			
En cas de victoire		En cas de défaite	
Trois classements et plus au-dessus	125 points		
Deux classements au-dessus	100 points		
Un classement au-dessus	75 points		
A classement égal	50 points	A classement égal	- 10 points
Un classement en dessous	10 points	Un classement en dessous	- 25 points
Deux classements en dessous	5 points	Deux classements ou plus en dessous	- 50 points
Trois classements ou plus en dessous	0 points		

Les points ci-dessus (victoires et défaites) sont divisés par deux pour tous les matches (championnats de Belgique, interclubs, tournois) des catégories suivantes :

- Messieurs 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75 ;
- Dames 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70 ;
- Joueurs -13, -11, -9, sauf lors du tour final de la coupe de Borman.

C. BONUS

Bonus supplémentaire aux finalistes de la Coupe de Borman et des Championnats de Belgique Vétérans :

- Lors des éliminatoires régionales, le vainqueur reçoit 25 points et le finaliste 10 points ;
- Lors de la phase finale nationale, le vainqueur reçoit 50 points et le finaliste 25 points.

D. PROCEDURE DE CALCUL

1. Normes de maintien, de montée et de descente

Normes d'application à chaque passage	
Proposition de descente	Au-dessous de - 20 points (sauf à l'issue du premier passage)
Maintien du classement initial	Entre - 20 et + 349 points
Proposition de montée *	350 points et plus
Confirmation au classement supérieur	Entre 60 et 349 points

* Le nombre nécessaire de points pour qu'un N.C. ou un C30.5 soit proposé C30.4 et pour qu'un C30.4 soit proposé C30.3 est de 200 au lieu de 350. Le nombre nécessaire de points pour que ce N.C. ou ce C30.5 soit confirmé à C30.4 et que ce C30.4 soit confirmé à C30.3 à l'issue du passage est de 60 points.

Au terme du premier passage, aucun joueur ne descend.

2. Mode de calcul

L'ordinateur effectue quatre passages.

a) Lors du premier passage

1° En cas de proposition de montée

Le classement proposé est utilisé pour vérifier cette proposition en prenant comme référence le classement initial de tous les adversaires (cette vérification est appelée calcul de confirmation).

Lors du calcul de confirmation :

- Si le joueur obtient entre 60 et 349 points, la montée est confirmée ;
- Si le joueur obtient moins de 60 points, il est proposé à une descente d'un classement.

2° En cas de proposition de descente (à partir de - 21 points)

Quels que soient les points obtenus à l'issue du premier passage, le joueur conserve son classement initial.

Après le premier passage, chaque joueur est amené à un classement supérieur ou égal.

b) Lors des deuxième, troisième et quatrième passages

1° En cas de proposition de montée

Le classement proposé est utilisé pour vérifier cette proposition en prenant comme référence le classement obtenu par tous les adversaires à l'issue du passage précédent (cette vérification est appelée calcul de confirmation).

2° En cas de proposition de descente (à partir de - 21 points)

Le classement proposé est vérifié en prenant comme référence le classement à l'issue du passage précédent de tous les adversaires (confirmation). Dans ce calcul, le joueur bénéficie d'un bonus de 100 points, sauf pour le joueur C30.3 (ou C30.4) proposé C30.4 (ou C30.5), qui bénéficie d'un bonus de 50 points.

Lors du calcul de confirmation :

- Si le joueur obtient 349 points ou moins, la descente est confirmée ;
- Si le joueur obtient 350 points ou plus, il conserve son classement initial.

Le classement définitif est établi en tenant compte du classement de ses adversaires à l'issue du troisième passage.

Le classement après le quatrième passage devient le classement définitif.

E. REMARQUES

1. Calcul de confirmation du joueur classé C30.3 (ou C30.4)

Si le joueur classé C30.3 (et C30.4) à l'issue du passage précédent, proposé C30.4 (et C30.5), obtient 199 points ou moins, la descente est confirmée.

Si le joueur classé C30.3 (et C30.4) à l'issue du passage précédent, proposé C30.4 (et C30.5), obtient 200 points ou plus, il conserve son classement initial.

2. Descente de classement

Un joueur ne peut descendre que d'un classement par an.

Note : cela n'exclut pas que durant les deuxième, troisième ou quatrième passages, un joueur soit proposé pour une descente de plus d'un classement. Si c'est le cas, au terme du quatrième passage, ce classement est corrigé et est fixé au classement directement inférieur à celui de l'an précédent.

3. Montée de classement

Pour le joueur qui est proposé à une montée de quatre classements ou plus, la grille suivante est appliquée.

Année en cours = T1

Année suivante = T2

▪ Première phase

Si ce joueur a battu un joueur classé X T1, il reçoit 2 points.

Si ce joueur a battu un joueur classé X+1 T1, il reçoit 3 points.

Si ce joueur a battu un joueur classé X+2 T1 (ou plus), il reçoit 4 points.

▪ Deuxième phase

Si ce joueur a battu un joueur classé X T1 (ou plus) :

Qui reste X T2, il ne reçoit aucun point.

Qui monte X+1 T2, il reçoit un point.

Qui monte X+2 T2, il reçoit deux points.

Qui monte X+3 T2, il reçoit trois points.

▪ Troisième phase

Si ce joueur a battu un joueur classé X-1 T1 (ou moins) :

Qui monte X T2, il reçoit un point.

Qui monte X+1 T2, il reçoit deux points.

Qui monte X+2 T2 ou plus, il reçoit trois points.

Le joueur proposé "X T2" est confirmé à ce classement s'il obtient au moins 9 points en additionnant les points des trois phases. S'il n'obtient pas 9 points, le calcul est recommencé en le proposant "X-1 T2". Toutefois, dès qu'il n'est proposé qu'à une montée de trois classements, il est automatiquement confirmé à ce classement sans devoir effectuer le calcul de confirmation.

Pour établir le calcul des deuxième et troisième phases, le classement T2 des adversaires pris en considération est le classement obtenu après le troisième passage.

F. TOURNOIS EN BELGIQUE, CONTRE DES JOUEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Les résultats des matches contre des joueurs de nationalité étrangère sont pris en considération à condition que :

- Soit ils sont classés officiellement en Belgique ;
- Soit, s'ils ne sont pas classés officiellement en Belgique, une table d'équivalence existe avec la Fédération à laquelle ils sont affiliés ;
- Soit, s'ils ne sont pas classés officiellement en Belgique, un classement leur a été attribué, conformément à l'article 8 du présent règlement.

Les résultats contre des joueurs affiliés à une Fédération avec laquelle il n'y a pas eu accord concernant une table d'équivalence de classement ne sont pas pris en compte pour le classement, aussi longtemps qu'ils n'ont pas participé à trois tournois.

G. WALK-OVER (W.O.)

Un joueur qui gagne par w.o. ne reçoit ni point ni bonus.

Un joueur qui perd par w.o. :

- Comptabilise une défaite que le w.o. soit excusé ou pas ;
- Ne bénéficie jamais de bonus.

H. MATCHES NON TERMINES

Le joueur qui ne termine pas un match pour quelque raison que ce soit perd le match.

Le vainqueur de ce match reçoit les points de victoire et de bonus.

I. JOUEURS DE 10 ANS ET MOINS

Les joueurs de 10 ans et moins ne peuvent avoir un classement supérieur à C30.5. Toutefois, si le comité juniors estime que le classement d'un joueur de cette catégorie doit être plus élevé et peut être comparé à celui d'un joueur adulte, il fait une proposition au comité de classement. Celui-ci peut attribuer à ce joueur le classement qui correspond à sa valeur.

J. JOUEURS PROPOSES B-15

Tous les joueurs proposés au minimum B-15 suivant la grille de classement "B et C" sont introduits dans la grille de classement "Elites".

K. JOUEURS DE -13 ANS PROPOSES A LA DESCENTE

Les joueurs de -13 ans proposés à la descente sont maintenus à leur classement de la saison précédente.